

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2023

Il est 20h00 lorsque le président M. Denis Guerdat ouvre l'assemblée municipale qui a été convoquée par le Journal Officiel no 2 du 4 février 2023 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : MM Sandro Ettlin et Jean-Pierre Queloz.

Aline Erard, Maire, souhaite la bienvenue à Mme Jasmina Maudonnet, nouvelle conseillère communale, Mme Emilie Brahier, nouvelle secrétaire/caissière et M. Denis Guerdat, nouveau président des assemblées. De plus, elle réitère ses remerciements à Mme Sandrine Girardin, ancienne secrétaire/caissière.

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver un crédit de Fr. 65'000. — pour le projet de révision du plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement du document de conception de l'établissement du document de conception de l'évolution du paysage (CEP). Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire et sa consolidation par la suite.
3. Divers et imprévus.

Les 12 citoyens présents acceptent l'ordre du jour tel que présenté. Le droit de vote n'est pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme Emilie Brahier donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 28 novembre 2022. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et approuver un crédit de Fr. 65'000. — pour le projet de révision du plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement du document de conception de l'établissement du document de conception de l'évolution du paysage (CEP). Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire et sa consolidation par la suite.

Mme Christine Chavanne présente le dossier.

La commune doit procéder à la révision des documents composant son plan d'aménagement local (PAL) afin de les rendre conforme à la législation fédérale selon la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Cette loi impose aux cantons suisses de revoir leur stratégie en matière de développement territorial. Dans ce contexte, les communes jurassiennes doivent à leur tour adapter leur PAL.

Le Conseil communal a décidé de procéder à cette révision du PAL par une démarche d'entente intercommunale avec les Enfers et Soubey, ce qui représente un petit avantage financier. Ce rapprochement, permettra également de créer une seule commission de suivi.

Un rapport d'opportunité a déjà été établi par le bureau Buchs et Plumey en avril 2022 afin d'analyser la situation actuelle du territoire de la commune et la suite des démarches se feront également avec eux.

Christine Chavanne, au nom du Conseil communal, recommande l'approbation de ce crédit de Fr. 65'000.- en ajoutant les précisions suivantes :

- Le PAL est imposé par la Confédération et le canton
- Notre PAL a 40 ans et doit être mis aux normes actuelles
- Une telle révision demande plusieurs années et il est important de tout mettre en œuvre pour que le processus avance aussi rapidement que possible.
- Le canton impose d'avoir terminé la révision de leur PAL au 31.12.2024 sans quoi il se chargerait des travaux aux frais de la commune.
- En cas d'absence d'un PAL conforme à la LAT, le gel des permis de construire pourrait être appliqué.

Un citoyen demande si la commission aura une fonction concrète ou consultative et combien de séance est-ce que cela représente. Christine Chavanne, lui indique que la commission sera en support au bureau d'ingénieurs, donc amènera des exemples/cas concrets. De plus, environ 5 séances sont prévues par le bureau d'ingénieurs.

Un autre citoyen demande si on pourrait avoir de nouvelles zones à bâtir. Aline Erard, indique que c'est le souhait du Conseil communal, mais à l'heure actuelle, c'est compliqué niveau jurassien.

Le point est accepté à l'unanimité.

3. Divers et imprévus

Un citoyen demande ou en est le permis de l'Eco point. Il lui est répondu que cela devrait être publié prochainement.

La parole n'est plus demandée et il est 20h35 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier